Ministère de la Santé
et des Services
sociaux
Québec
Direction générale de la santé publique

PAR COURRIEL

Québec, le 4 septembre 2024

AUX PARENTS ET AUX MEMBRES DU PERSONNEL ET AUX BÉNÉVOLES DES ÉCOLES DU QUÉBEC

Objet : Recrudescence de la coqueluche au Québec

Mesdames,
Messieurs,

Par la présente, nous souhaitons vous informer que la bactérie responsable de la coqueluche circule au Québec. Des éclosions de coqueluche ont été rapportées au ministère de la Santé et des Services sociaux dans plusieurs régions. Jusqu'à maintenant, pour l'année 2024, les personnes les plus atteintes sont les jeunes de 10 à 14 ans.

Comme la maladie circule dans la communauté, des éclosions dans les écoles primaires et secondaires de la province sont anticipées en cette rentrée scolaire. Cette lettre vise à sensibiliser les parents d'enfants et les employés des écoles que la transmission de la coqueluche est encore active et de prendre les mesures de prévention et de protection appropriées.

Informations sur la coqueluche

- Il s'agit d'une infection respiratoire causée par une bactérie.
- La maladie évolue en phase et dure quelques semaines. Dans les premiers jours, elle ressemble à un rhume avec de l'écoulement nasal, une faible toux, une fièvre légère et du larmoiement des yeux.
- Ensuite, une toux s'installe et peut persister plusieurs semaines (une à six semaines, parfois plus). La toux présente les caractéristiques suivantes :

… 2

Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, Xe étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 581-814-9100 poste 62700
www.msss.gouv.qc.ca

- Toux en quintes (épisodes de toux prolongée et difficile à contrôler qui peuvent être suivis d'une période sans symptôme);
- Toux avec chant de coq (sifflement bruyant lors de l'inspiration à la fin de la quinte de toux);
- Toux se terminant par des vomissements, des haut-le-cœur ou de la difficulté à reprendre son souffle.

Les personnes à risque de complications graves sont les nouveau-nés dont la mère n'a pas reçu de vaccin contre la coqueluche pendant sa grossesse et les bébés âgés de moins de 12 mois qui n'ont pas reçu les deux premières doses de vaccin.

Comment vous protéger et protéger votre enfant contre la coqueluche

- Le meilleur moyen pour éviter la coqueluche est la vaccination. Le calendrier vaccinal régulier prévoit une dose de vaccin à l'âge de 2, 4 et 12 mois et une dose de rappel entre l'âge de 4 à 6 ans.
- La vaccination des femmes enceintes est aussi recommandée au calendrier régulier, idéalement entre 26 et 32 semaines de grossesse, et ce, à chaque grossesse. Cela permet de protéger le bébé au cours de ses premiers mois de vie. Les employées qui sont enceintes sont également encouragées à consulter les recommandations reçues via le programme ***Pour une maternité sans danger***, si cela n'a pas déjà été fait.
- Si la vaccination d'un enfant ou d'une femme enceinte est incomplète, la prise de rendez-vous pour la vaccination contre la coqueluche est accessible sur Clic Santé. Il est également possible de prendre rendez-vous pour se faire vacciner contre la coqueluche en téléphonant au 1 877 644-4545 du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h.
- Garder de bonnes habitudes d'hygiène des mains en plus de tousser ou éternuer dans votre coude.

En présence de symptômes de coqueluche

- Garder de bonnes habitudes d'hygiène des mains, et si possible porter un masque en présence de toux, mal de gorge ou congestion nasale.
- Les personnes vulnérables (femme enceinte, bébé âgé de moins d'un an) qui ont été en contact avec un cas de coqueluche doivent contacter Info-Santé en composant le 811 ou consulter un médecin.
  - Le médecin pourra recommander un test diagnostique et un traitement antibiotique, au besoin.
  -

… 3

- Si une femme enceinte au troisième trimestre de grossesse ou un enfant de moins d'un an a été en contact avec un cas de coqueluche, un antibiotique en prévention pourrait être prescrit afin de diminuer le risque des complications.

- En présence d'un diagnostic de coqueluche :
  - Éviter d'être en contact avec les enfants de moins d'un an et les femmes enceintes;
  - L'exclusion des écoles primaires (incluant la maternelle) et secondaires n'est pas requise. Il est toutefois recommandé de :
    - Rester à la maison en présence de fièvre.
    - Porter un masque en présence de toux, de mal de gorge ou de la congestion nasale si possible. Si un antibiotique est prescrit pour la coqueluche, le port du masque n'est plus recommandé 5 jours après le début de l'antibiotique.

Pour obtenir plus d'informations sur la coqueluche, nous vous invitons à consulter le site suivant : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coqueluche

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint,

Luc Boileau

N/Réf. : 24-SP-00460